



Behindertensport Schweiz  
Sport Handicap Suisse  
Sport Andicap Svizzera

**→ Comptes annuels 2022 selon Swiss GAAP RPC 21**

## CONTENU

Rapport de révision / Introduction	pages 3 à 5
Rapport financier 2022	pages 6 à 7
Bilan au 31 décembre 2022 et de l'année précédente	page 8
Compte d'exploitation du 1.1.–31.12.2022 et de l'année précédente	page 9
Tableau de flux de trésorerie 2022 et de l'année précédente	page 10
Tableau sur la variation du capital 2022 et de l'année précédente	pages 11 à 13
Annexe aux comptes annuels 2022	pages 14 à 34
Référence au rapport d'activité et de situation 2022	page 35

## **Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des délégués de l'association de Plusport Sport Handicap Suisse, Volketswil**

### **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

#### **Opinion d'audit**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Plusport Sport Handicap Suisse (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie et le tableau sur la variation du capital pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels joints en pages 8 à 34 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

#### **Fondement de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de vérification par l'organe de révision.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **Autres points**

Les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 ont été audités par un autre organe de révision qui a émis en date du 11 avril 2022, une opinion d'audit non modifiée concernant ces comptes annuels.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux

connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

#### **Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels**

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Comité est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Comité a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

#### **Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.

- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'association à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.

Nous communiquons au Comité, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

## **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

Reto Kaufmann  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable

Alex Heber

Zurich, 30 mars 2023

## Rapport financier du CEO

2022 devait être l'année du redémarrage libre de contraintes. Nous venons de vivre deux années de pandémie vraiment difficiles, que nous avons certes très bien gérées au sein de la fédération et en tant qu'équipe, mais qui ont laissé des traces, notamment sur le plan financier. Les choses étaient censées s'améliorer.

Mais premièrement, c'était compter sans Vladimir Poutine. Le 24 février 2022 restera gravé dans les mémoires. Nous n'avons pas été les seuls à être abasourdis par l'invasion militaire d'un pays européen qui se battait pour la démocratie et la liberté. Toute la population a elle aussi été sous le choc et envoyé des dons record en faveur de l'Ukraine. À juste titre bien sûr, car chaque franc était nécessaire pour atténuer la détresse et la souffrance de la population ukrainienne. Comme de nombreuses autres organisations financées par des dons, nous avons néanmoins pu constater que ces dons n'ont pas été versés «en plus», mais au détriment des destinataires habituels. Nos collecteurs de fonds ont réussi à atteindre de justesse l'objectif minimum fixé en matière de recettes, mais cela a nécessité des efforts plus importants. Heureusement, cet effet s'est atténué ces derniers mois et nous pouvons donc à nouveau espérer des rentrées plus élevées en 2023.

Deuxièmement, l'Europe et les États-Unis ont connu une flambée inflationniste, et pas seulement à cause de la guerre en Ukraine. En effet, le monde a été confronté à une explosion des coûts de l'énergie. Cette évolution a fait réagir les banques centrales, qui se sont vues contraintes de mettre un terme abrupt à la période de taux bas qui durait depuis des années et d'augmenter leurs taux d'intérêt. Sur les marchés financiers, les cours des actions ont chuté et d'autres catégories d'actifs ont également subi des corrections massives, en particulier les obligations, qui avaient à la base été placées dans le dépôt afin de couvrir les placements en actions. Nous avons ainsi été rapidement confrontés à une diminution de près de CHF 2 millions de la valeur de notre portefeuille de titres, soigneusement constitué depuis 2009 et investi dans des placements à faible risque. Néanmoins, nous avons fait preuve pendant toutes ces années de clairvoyance à ce niveau en plaçant les gains réalisés sur des placements en titres dans un fonds de fluctuation et en renonçant à les utiliser pour payer les dépenses courantes. Cela nous évite aujourd'hui de devoir imputer une perte sur titres au compte de résultat 2022! Je remercie vivement notre commission finances pour le travail accompli dans la gestion de cette situation exceptionnelle à partir de l'été 2022.

L'inflation toujours élevée reste un sujet de préoccupation. En simplifiant à l'extrême, si l'on prend en compte qu'une inflation de 3% représente, pour un chiffre d'affaires annuel de CHF 15 millions, des coûts supplémentaires non imputables de CHF 450 000 (!), nous devons nous demander où nous allons trouver ce demi-million supplémentaire ou qui va prendre en charge ces coûts additionnels. En effet, nous ne pouvons pas simplement les répercuter sur les prix des produits et donc sur les clients, comme le fait l'économie privée. Les prix des camps et des cours de formation peuvent être modérément augmentés, mais pas davantage. Les donateurs et donatrices ainsi que les sponsors, qui constituent l'une de nos principales sources de revenus, ne vont probablement pas non plus nous sortir cette épine du pied. Peut-être devons-nous bientôt adapter les cotisations des membres, qui sont gelées à CHF 20 depuis des décennies; elles constituent certes une contribution, mais ne résolvent pas fondamentalement le problème. À l'automne 2022, le groupe consultatif concernant l'art. 74 LAI a demandé à l'OFAS de verser aux organisations une compensation du renchérissement, ce qui a pour des raisons juridiques, malheureusement été refusé (pour le moment) – la base juridique pour le versement d'une compensation du renchérissement a tout de même été réintroduite dans la circulaire pour la prochaine période contractuelle de 2024 à 2027. Autrement dit, les dégâts sont pour le moment entièrement à notre charge.

On peut tourner les choses comme on veut: nous allons devoir nous serrer un peu plus la ceinture. Et la société, c'est-à-dire la politique et l'administration, doit enfin assumer une coresponsabilité financière pour l'inclusion réclamée à tous les niveaux. Depuis des années, nous investissons à juste titre dans ce thème important pour l'avenir, qui est désormais omniprésent dans la politique et les médias. Mais il n'est plus acceptable que les coûts y relatifs soient presque exclusivement à la charge de nos organisations. Après tout, la Suisse a signé la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et a des obligations en la matière. Il faut espérer que la création d'un nouveau service de l'inclusion, décidée récemment par les organisations actives dans le domaine du sport-handicap conjointement avec la Confédération et Swiss Olympic, conduira à une répartition appropriée des charges.

Dans mon dernier rapport financier en tant que CEO, j'aimerais remercier une nouvelle fois toutes les personnes qui s'engagent pour nos sportifs et sportives au sein de l'organisation faïtière ou directement sur le terrain, dans un club, un camp, un cours de formation, dans le sport d'élite ou ailleurs. Votre engagement n'est pas seulement inestimable, il est tout simplement admirable! C'est ce qui fait la force d'une organisation comme PluSport: il ne s'agit pas simplement d'un travail – nous y mettons tout notre cœur. Je l'ai ressenti pendant près de 20 ans et cette philosophie est toujours aussi enthousiasmante.

Je souhaite à ma ou mon successeur le meilleur et un franc succès, y compris concernant les aspects financiers. Nous devons continuer à préserver notre stabilité financière. Au cours des 15 dernières années, nous avons pu renforcer les réserves et les compétences financières internes et orienter notre organisation vers les thèmes importants pour l'avenir. Il s'agit maintenant de continuer à œuvrer dans ce sens avec la prudence requise.

René Will

## Bilan

<b>Actif</b>	<b>Index</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
		CHF	CHF
<b>Disponibles</b>			
Liquidités	1.1	4'278'445	1'998'221
Placement à terme fixe	1.2	2'000'000	-
Créances résultant de livraisons et prestations auprès des tiers	1.3	219'840	98'929
Autres créances	1.4	32'415	21'219
Comptes de régularisation actif	1.5	192'745	359'653
<b>Total des disponibles</b>		<b>6'723'446</b>	<b>2'478'022</b>
<b>Immobilisations</b>			
Immobilisations financières			
Titres financiers	1.6	2'400'914	9'754'036
Cautions de loyer	1.7	57'996	57'996
		2'458'910	9'812'032
Immobilisations matérielles	1.8	420'304	633'004
<b>Total des immobilisations</b>		<b>2'879'214</b>	<b>10'445'036</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>9'602'659</b>	<b>12'923'057</b>
<b>Passif</b>			
Dettes à court terme			
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	2.1	371'744	577'885
Autres dettes à court terme	2.2	69'212	41'031
Provisions à court terme	2.3	40'000	290'000
Comptes de régularisation passif	2.4	690'049	800'053
<b>Total des dettes à court terme</b>		<b>1'171'006</b>	<b>1'708'969</b>
Capital des fonds			
Fonds affectés		4'291'305	4'319'576
<b>Total du capital des fonds</b>		<b>4'291'305</b>	<b>4'319'576</b>
<b>Total des dettes et du capital des fonds</b>		<b>5'462'311</b>	<b>6'028'546</b>
Capital de l'organisation			
Capital lié		3'823'555	6'580'155
Capital libre		316'794	314'357
<b>Total du capital de l'organisation</b>		<b>4'140'348</b>	<b>6'894'512</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>9'602'659</b>	<b>12'923'057</b>

## Compte d'exploitation

	Index	2022 CHF	2021 CHF
<b>Produit d'exploitation</b>			
Donations reçues			
Collectes (recettes, brut)	3.1	5'828'876	6'010'769
Donateurs, sponsors, dons, legs	3.2	1'063'244	981'921
Cotisations, abonnements		206'116	206'959
Autres Contributions	3.3	250'000	236'359
Contributions publiques			
Contributions AI	3.4	5'510'064	6'567'087
Frais administratifs OFAS		120'810	120'810
Contributions de l'Association Swiss Olympic	3.5	615'618	810'798
Produits résultant des ventes et des prestations de services			
Contributions des participants	3.6	1'423'746	1'074'017
Revenus divers	3.7	324'271	278'276
<b>Total du produit d'exploitation</b>		<b>15'342'745</b>	<b>16'286'995</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	4.1		
Charges des cours de sport	4.2	7'696'457	6'877'849
Magazine, matériel de cours	4.3	262'944	300'218
Cotisations et indemnités aux organisations	4.4	222'752	241'732
Dépenses pour collectes de dons/collectes	4.5	3'074'868	3'017'186
Charges de personnel	4.6	3'538'176	3'358'857
Charges matérielles	4.7	1'200'353	1'174'497
Amortissements		262'393	317'198
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>16'257'943</b>	<b>15'287'537</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-915'198</b>	<b>999'458</b>
Recettes financières	4.8	125'805	977'669
Dépenses financières	4.8	-1'993'041	-165'848
Recettes exceptionnelles	4.9	-	222'401
Dépenses exceptionnelles	4.9	-	-291'632
<b>Résultat annuel avant variation du capital des fonds</b>		<b>-2'782'435</b>	<b>1'742'049</b>
Prélèvement des fonds affectés		1'366'365	529'640
Attribution aux fonds affectés		-1'338'094	-680'518
<b>Résultat du capital des fonds</b>		<b>28'271</b>	<b>-150'878</b>
<b>Résultat annuel avant variation du capital de l'org.</b>		<b>-2'754'163</b>	<b>1'591'171</b>
Prélèvement du capital lié		2'757'978	691'489
Attribution du capital lié		-1'378	-2'276'715
Prélèvement / attribution du capital libre		-2'437	-5'946
<b>Variation du capital de l'organisation</b>		<b>2'754'163</b>	<b>-1'591'171</b>
		-	-

## Tableau de flux de trésorerie

	2022 CHF	2021 CHF
Résultat annuel avant variation du capital de l'organisation	-2'754'163	1'591'171
Augmentation/(diminution) des fonds liés	-28'271	150'878
<b>Résultat annuel avant le résultat des fonds liés et du capital lié</b>	<b>-2'782'435</b>	<b>1'742'049</b>
Amortissements des actifs corporels	262'393	317'198
Ajustement de réévaluation sur les investissements financiers	1'796'611	-170'380
Revenus non réalisés sur les investissements financiers	125'958	-648'853
(Augmentation)/diminution des créances à court terme	-132'109	803
(Augmentation)/diminution des comptes de régularisation actif	166'908	-89'183
Augmentation/(diminution) des dettes à court terme	-177'960	-18'823
Augmentation/(diminution) des provisions à court terme	-250'000	185'000
Augmentation/(diminution) des comptes de régularisation passif	-110'004	-2'270'699
<b>Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>-1'100'636</b>	<b>-952'889</b>
Investissements en immobilisations corporelles	-49'693	-230'248
Désinvestissements en immobilisations corporelles	-	-
Investissements en investissements financiers	-9'253'179	-4'262'810
Désinvestissements en investissements financiers	14'683'732	3'801'050
<b>Flux financiers provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>5'380'860</b>	<b>-692'007</b>
Financement des dettes à long terme	-	-
Définancement des dettes à long terme	-	-500'000
<b>Flux financiers provenant de l'activité de financement</b>	<b>-</b>	<b>-500'000</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>4'280'224</b>	<b>-2'144'896</b>
Liquidités nettes au début de l'année	1'998'221	4'143'118
Liquidités nettes à la fin de l'année	6'278'445	1'998'221
<b>Preuve de la variation des liquidités</b>	<b>4'280'224</b>	<b>-2'144'896</b>

## Tableau sur la variation du capital 2022

### Développement des fonds affectés

	Etat 01.01.2022	Alloca- tions	Transferts internes	Utilisa- tion	Allocation résultat fin.	Etat 31.12.2022
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Camps sportifs	455'939	85'169	-	-168'776	-	372'331
Promotion de la relève	22'984	242'810	-	-263'333	-	2'461
Cours conforme à l'art. 74 LAI	220'247	98'640	-	-170'570	-	148'317
Cours non conforme à l'art. 74 LAI	73'600	-	-	-63'000	-	10'600
Formation	21'094	53	-	-14'833	-	6'314
Paralympics	61'768	-	-	-	-	61'768
Préstations suppl. et compl. Clubs <sup>1)</sup>	1'453'100	-	-	-120'237	-	1'332'863
Fonds Solidarité SCP <sup>2)</sup>	49'744	289'119	-	-	-	338'863
OFAS Réserve de fluctuation art.74 <sup>3)</sup>	-	-	-	-	-	-
Cycling	15'502	-	-	-12'000	-	3'502
Amis sport paraski St. Moritz	9'840	-	-	-4'000	-	5'840
Sport d'élite	63'909	171'659	-	-225'859	-	9'709
Matériel/prothèses	67'388	26'180	-	-16'724	-	76'845
Association cant. bern., actif résiduel	209'010	-	-	-2'378	-	206'632
Association balle d'assise, actif rés.	-	4'464	-	-1'500	-	2'964
FR-Participation Clubs sportifs <sup>4)</sup>	1'595'452	420'000	-	-303'154	-	1'712'298
<b>Total</b>	<b>4'319'576</b>	<b>1'338'094</b>	<b>-</b>	<b>-1'366'365</b>	<b>-</b>	<b>4'291'305</b>

L'affectation exacte, la gestion et la dissolution de ces fonds sont définies dans les règlements correspondants.

- 1) Au 1.1.2022, le règlement du fonds "Prestations supplémentaires et réduites de l'OFAS" a été remanié, notamment en référence au sous-contrat de prestation actuellement en vigueur; le fonds a été rebaptisé "Prestations supplémentaires et complémentaires pour les clubs membres".
- 2) Il existe un règlement pour le fonds "Fonds de solidarité SCP" qui stipule que 5% des fonds AI reçus de l'OFAS pour les preneurs de sous-contrats de prestations sont retenus pour financer les cas de difficultés économiques qui résultent pour ces derniers de l'attribution des contributions AI.
- 3) Selon la lettre circulaire 1/17 de l'OFAS, les subventions de l'AI pour les prestations visées à l'art. 74 LAI sont liées et doivent être déclarées dans un fonds séparé.
- 4) Le fonds "FR-Participation des clubs sportifs" est régi par un règlement qui stipule qu'un montant provenant de la collecte de fonds des PME et approuvé par l'Assemblée des délégués est attribué aux membres individuels de PluSport Sport Handicap Suisse et est définitivement acquis.

## Développement du capital de l'organisation

	Etat 01.01.2022	Alloca- tions	Transferts internes	Utilisa- tion	Allocation résultat fin.	Etat 31.12.2022
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Capital libre	314'357	2'437	-	-	-	316'794
Développement et mandats exceptionnels	2'070'416	-	-	-336'602	-	1'733'814
Promotion de la relève	722'345	-	-	-301'250	-	421'095
Matériel/prothèses	30'000	-	-	-7'816	-	22'184
IT / WEB	470'000	-	-	-110'880	-	359'120
Freimüller/Gschwend <sup>5)</sup>	166'892	-	-	-77'500	17	89'409
Assurance de l'entreprise	660'000	-	-	-	-	660'000
Réserve du flottement	2'460'502	1'361	-	-1'923'930	-	537'933
<b>Total du capital lié</b>	<b>6'580'155</b>	<b>1'361</b>	<b>-</b>	<b>-2'757'978</b>	<b>17</b>	<b>3'823'555</b>
<b>Total du capital de l'organisation</b>	<b>6'894'512</b>	<b>3'798</b>	<b>-</b>	<b>-2'757'978</b>	<b>17</b>	<b>4'140'348</b>

Les moyens non soumis à limitation d'utilisation par des tiers (capital lié) sont pris en compte dans le capital de l'organisation. Par capital libre, PluSport Sport Handicap Suisse indique les moyens disponibles pour toute activité de l'organisation.

<sup>5)</sup> Affectation: Développement du sport de masse, notamment promotion et soutien de disciplines sportives

## Tableau sur la variation du capital 2021

### Développement des fonds affectés

	Etat 01.01.2021	Alloca- tions	Transferts internes	Utilisa- tion	Allocation résultat fin.	Etat 31.12.2021
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Camps sportifs	477'580	17'790	-	-39'431	-	455'939
swiss handicap tennis	1'443	-	-	-1'443	-	-
Promotion de la relève	63'407	-	-	-40'423	-	22'984
Cours conforme à l'art. 74 LAI	220'247	-	-	-	-	220'247
Cours non conforme à l'art. 74 LAI	93'600	-	-	-20'000	-	73'600
Formation	39'094	-	-	-18'000	-	21'094
Paralympics	141'768	-	-	-80'000	-	61'768
Préstations suppl. et min. de l'OFAS	1'461'358	-	-	-8'258	-	1'453'100
Fonds Solidarité SCP	127'950	-	-	-78'206	-	49'744
OFAS Réserve de fluctuation art.74	-	-	-	-	-	-
Cycling	15'502	-	-	-	-	15'502
Amis sport paraski St. Moritz	6'300	3'540	-	-	-	9'840
Sport d'élite	81'932	1'977	-	-20'000	-	63'909
Matériel/prothèses	75'999	26'620	-	-35'231	-	67'388
Association cant. bern., actif résiduel	-	210'591	-	-1'581	-	209'010
FR-Participation Clubs sportifs	1'362'519	420'000	-	-187'067	-	1'595'452
<b>Total</b>	<b>4'168'698</b>	<b>680'518</b>	<b>-</b>	<b>-529'640</b>	<b>-</b>	<b>4'319'576</b>

### Développement du capital de l'organisation

	Etat 01.01.2021	Alloca- tions	Transferts internes	Utilisa- tion	Allocation résultat fin.	Etat 31.12.2021
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Capital libre	308'411	5'946	-	-	-	314'357
Développement et mandats exceptionnels	2'083'916	42'500	-	-56'000	-	2'070'416
Promotion de la relève	240'870	566'475	-	-85'000	-	722'345
Matériel/prothèses	30'000	-	-	-	-	30'000
IT / WEB	130'000	400'000	-	-60'000	-	470'000
Freimüller/Gschwend	178'874	-	-	-12'000	18	166'892
Assurance de l'entreprise	600'000	350'000	-	-290'000	-	660'000
Réserve du flottement	1'731'269	917'722	-	-188'489	-	2'460'502
<b>Total du capital lié</b>	<b>4'994'929</b>	<b>2'276'697</b>	<b>-</b>	<b>-691'489</b>	<b>18</b>	<b>6'580'155</b>
<b>Total du capital de l'organisation</b>	<b>5'303'340</b>	<b>2'282'643</b>	<b>-</b>	<b>-691'489</b>	<b>18</b>	<b>6'894'512</b>

## **Annexe aux comptes annuels 2022**

### **Principes comptables**

#### **Principes de l'établissement du bilan**

PluSport Sport Handicap Suisse est une association dont le siège est établi à Volketswil.

L'établissement du bilan de PluSport Sport Handicap Suisse est effectué depuis le 1er janvier 2004 en accord avec les recommandations relatives à la présentation des comptes (le cadre conceptuel RPC, les RPC fondamentales et la Swiss GAAP RPC 21, entrée en vigueur le 1.1.2016) et correspond au droit suisse des obligations, aux prescriptions de ZEWO (Service spécialisé suisse des institutions d'utilité publique collectant des dons) et à ses statuts. La comptabilité annuelle fournit un tableau des proportions effectives de la situation de la fortune, des finances et des bénéfices (true and fair view) de PluSport Sport Handicap Suisse. Le bilan est établi au 31 décembre.

Les principes les plus importants de l'établissement du bilan sont indiqués ci-dessous.

Afin de respecter le principe de continuité, des postes ont été reclassés l'année précédente (sans influence sur le résultat).

#### **Collaboration avec les associations partenaires**

PluSport Sport Handicap Suisse n'a pas de filiales auprès desquelles il exerce une influence ou pourrait l'exercer par un contrôle et une gestion communs

Les 79 clubs sportifs affiliés à l'association faitière (dont 7 associations cantonales) et les 6 associations sportives spécialisées fonctionnent comme des associations autonomes, avec leur propre présence sur le marché et les responsabilités de leurs obligations. Ils sont principalement financés par les subventions de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), récoltées et redistribuées par PluSport. À ce sujet, nous renvoyons au chiffre 3.4 des annexes. Ils n'apparaissent que ponctuellement ou pas du tout sur le marché des dons, sous leur propre nom. Ils concentrent leur activité au niveau régional. Normalement, de telles actions sont couplées à la recherche de finances et aux activités de l'association (événements sportifs). De plus amples détails sont à rechercher dans le rapport de performance.

C'est pour cela que nous renonçons à une consolidation des organisations ci-dessus mentionnées.

#### **Organisations proches**

Les organisations et institutions considérées proches sont indiquées dans l'annexe, au chiffre 5.1. Les interdépendances et les transactions sont publiques.

#### **Liquidités**

Les liquidités comprennent des encaisses, des avoirs en banque et sur comptes de PostFinance. Ils sont évalués en tant que valeurs nominales. Les comptes en devises étrangères sont convertis au cours de clôture du 31 décembre de l'Administration fédérale des contributions.

#### **Débiteurs**

Les débiteurs issus de fournitures et prestations, comme les autres débiteurs, sont indiqués comme valeurs nominales, déduction faite d'éventuelles provisions pour dépréciation.

#### **Actifs transitoires**

Ce poste indique la clôture des actifs issus de la clôture des dépenses et recettes. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

## Annexe aux comptes annuels 2022

### Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont intégrées au bilan comme frais d'achat après déduction des amortissements relatifs à la gestion. Le seuil inférieur d'activation est de CHF 5'000. Les amortissements se font fondamentalement de façon linéaire à partir des valeurs d'acquisition et des durées estimées d'utilisation relatives à la gestion.

Les durées d'utilisation des installations estimées se montent à:

Bâtiments	10 ans
Mobilier et installations	5 ans
Informatique	3 ans
Véhicules	4 ans

### Évaluation des titres

Les titres sont inscrits au bilan à leur valeur de marché. Les bénéfices ou les pertes de revenus réalisés ou non sont portés au bilan aux postes Recettes ou Charges financières. La neutralisation de ces résultats de cours s'effectue via les réserves de fluctuation des valeurs de titres dans le capital lié de l'organisation.

### Autre capital à court et long terme

Le reste du capital à court et long terme est indiqué comme valeur nominale.

### Passifs transitoires

Ce poste comprend les passifs transitoires résultants de la clôture des dépenses et des recettes. L'évaluation se fait à la valeur nominale.

### Provisions à court terme

Des provisions sont constituées lorsqu'un événement passé génère une obligation probable, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation, qu'il est possible d'estimer le montant de l'obligation de manière fiable. L'évaluation s'effectue selon la meilleure estimation possible, compte tenu de la valeur temps de l'argent, dans la mesure où son effet est significatif.

### Fonds liés

Les moyens affectés à un but déterminé par un tiers et soumis à une limitation d'utilisation sont pris en compte en tant que fonds affectés dans le capital de fonds.

Ce poste comprend les fonds liés de façon limitée, dont le but des dons est limité par les objectifs statutaires de PluSport Sport Handicap Suisse. L'objectif précis et leur gestion et dissolution figurent dans les règlements correspondants.

### Capital de l'organisation

Les moyens non soumis à une limitation d'utilisation par des tiers ou avec des utilisations imposées par l'organisation sont pris en compte dans le capital de l'organisation.

Le capital de l'organisation comprend les moyens disponibles pour accomplir les objectifs prévus dans les statuts de PluSport Sport Handicap Suisse. Ils contiennent le capital lié (fonds sans limitation d'utilisation par des tiers) et le capital libre.

## Annexe aux comptes annuels 2022

Selon la Swiss GAAP RPC 21, chiffres 9 et 10, les capitaux sans restriction d'utilisation par des tiers sont pris en compte en tant que poste du capital de l'organisation.

### Bases du tableau de flux de trésorerie

Pour les organisations sociales à but non lucratif, les disponibilités constituent une réserve de liquidités stratégique et essentielle, et déterminent son action en ce qui concerne ses activités et ses prestations à moyen et long terme. Le tableau de flux de trésorerie illustre le changement de ce fonds, réparti en fonction de l'activité d'exploitation, de l'activité d'investissement et de l'activité de financement. Le tableau de flux de trésorerie est établi sur la base de la méthode indirecte.

### Engagements de prévoyance

Les collaborateurs de PluSport Sport Handicap Suisse sont assurés auprès d'une fondation collective LPP pour la retraite, le décès et l'invalidité. La fondation AXA Professional Invest est organisée selon la primauté des cotisations. La détermination des effets économiques de l'institution de prévoyance sur l'organisation sociale est réalisée par Swiss GAAP RPC 26, représentée de la manière suivante:

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif, car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur.

Il n'existe par ailleurs pas de réserve de cotisations de l'employeur dans le contrat de prévoyance de PluSport Sport Handicap Suisse.

Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités suite à un déficit au sein de l'institution de prévoyance) ne peut pas avoir lieu, car la fondation collective assume le risque de placement et garantit une couverture à 100%. Les cotisations ordinaires de l'employeur sont comptabilisées dans les charges du personnel pour la période qu'elles concernent.

## Annexe aux comptes annuels 2022

### Explications aux postes du bilan

#### Actif

**2022**                      **2021**  
 CHF                              CHF

#### 1.1 Créances auprès des organisations

Caisse	5'082	17'116
PostFinance	424'101	275'782
Banques	3'849'262	1'705'323
<b>Total</b>	<b>4'278'445</b>	<b>1'998'221</b>

#### 1.2 Placement à terme fixe

Durée de validité jusqu'au 28.2.2023	2'000'000	-
<b>Total</b>	<b>2'000'000</b>	<b>-</b>

#### 1.3 Créances résultant de livraisons et prestations auprès des tiers

Crédits divers selon facturation	219'840	85'929
Avances aux moniteurs de cours	-	13'000
<b>Total</b>	<b>219'840</b>	<b>98'929</b>

#### 1.4 Autres Créances

Avoirs auprès des assurances sociales / caisse de pension	-	6'626
Impôt anticipé	32'415	14'593
<b>Total</b>	<b>32'415</b>	<b>21'219</b>

#### 1.5 Comptes de régularisation actif

Différentes régularisations se trouvent sur ce compte, comme par ex. les acomptes pour des cours et prestations de services 2023 dus en 2022 ou des recettes impayées (dons/contributions) pour l'exercice 2022.

## Annexe aux comptes annuels 2022

### 1.6 Immobilisations financières

	01.01.	Achats	Ventes	Gains réel.	Gains non réal.	31.12.
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>2022</b>						
Obligations	4'182'694	4'577'514	-6'920'731	-695'330	-55'056	1'089'091
Actions	4'034'167	3'244'667	-5'571'524	-755'767	-42'629	908'914
Fonds mixtes	1'537'175	1'430'998	-2'191'477	-345'514	-28'273	402'909
	<b>9'754'036</b>	<b>9'253'179</b>	<b>-14'683'732</b>	<b>-1'796'611</b>	<b>-125'958</b>	<b>2'400'914</b>
<b>2021</b>						
Obligations	3'806'522	1'844'527	-1'410'756	-18'190	-39'410	4'182'694
Actions	3'398'535	2'319'726	-2'390'294	188'571	517'630	4'034'167
Fonds mixtes	1'267'986	98'556	-	-	170'633	1'537'175
	<b>8'473'043</b>	<b>4'262'810</b>	<b>-3'801'050</b>	<b>170'380</b>	<b>648'853</b>	<b>9'754'036</b>

Au cours de l'été 2022, comme prévu avec soin, l'établissement financier chargé du mandat de gestion de fortune a changé. Le transfert des actifs a été effectué sous forme de liquidités. L'ancienne banque a vendu tous les titres et transféré les liquidités à la nouvelle banque mandatée. Cette dernière a constitué le dépôt de manière échelonnée. Le changement de banque chargée du mandat de gestion de fortune a entraîné des désinvestissements des investissements respectifs dans des placements financiers d'environ CHF 8,7 mio.

Après une année boursière 2021 extrêmement positive, les marchés financiers ont subi d'importantes pertes sur les cours en 2022. Malgré une stratégie de placement largement diversifiée et – comme le confirment les experts financiers – minimisant les risques, les placements financiers de PluSport ont eux aussi perdu une grande partie de leur valeur sur le marché. Afin d'éviter une perte sur les cours qui dépasserait la réserve de fluctuation de cours accumulée au cours des dix dernières années, des placements financiers d'une valeur d'environ CHF 5,6 mio ont été vendus à l'automne 2022. Les liquidités issues de ce désinvestissement étaient détenues à la fin de l'année sous forme d'avoirs en compte courant et d'un dépôt à terme fixe de trois mois.

Voir le chiffre 4.8 pour plus d'informations sur les rendements financiers.

### 1.7 Cautions de loyer

	2022	2021
	CHF	CHF
Bureaux Chriesbaumstrasse 6, 8604 Volketswil	49'280	49'280
Bureaux Avenue du Grey 38A, 1004 Lausanne	8'716	8'716
<b>Total</b>	<b>57'996</b>	<b>57'996</b>

## Annexe aux comptes annuels 2022

### 1.8 Immobilisations matérielles

	Bâtiments	Mobilier et Installations	Informatique	Véhicules	Total
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
<b>2022</b>					
<b>Valeurs d'acquisition</b>					
Etat au 01.01.2022	628'335	178'246	1'271'712	188'825	2'267'118
Investissements	-	-	49'693	-	49'693
Désinvestissements	-98'015	-64'391	-305'781	-58'008	-526'195
Etat au 31.12.2022	530'320	113'855	1'015'625	130'817	1'790'616
<b>Amortissements cumulés</b>					
Etat au 01.01.2022	283'334	163'245	1'027'211	160'324	1'634'114
Amortissements	51'000	7'500	188'393	15'500	262'393
Amortissements sur désinvest.	-98'015	-64'391	-305'781	-58'008	-526'195
Etat au 31.12.2022	236'319	106'354	909'824	117'816	1'370'312
Etat net au 31.12.2021	345'001	15'001	244'501	28'501	633'004
<b>Etat net au 31.12.2022</b>	<b>294'001</b>	<b>7'501</b>	<b>105'801</b>	<b>13'001</b>	<b>420'304</b>

### 2021

<b>Valeurs d'acquisition</b>					
Etat au 01.01.2021	628'335	178'246	1'051'465	178'825	2'036'870
Investissements	-	-	220'248	10'000	230'248
Etat au 31.12.2021	628'335	178'246	1'271'712	188'825	2'267'118
<b>Amortissements cumulés</b>					
Etat au 01.01.2021	232'334	154'295	800'464	129'824	1'316'916
Amortissements	51'000	8'950	226'748	30'500	317'198
Etat au 31.12.2021	283'334	163'245	1'027'211	160'324	1'634'114
Etat net au 31.12.2020	396'001	23'951	251'001	49'001	719'954
<b>Etat net au 31.12.2021</b>	<b>345'001</b>	<b>15'001</b>	<b>244'501</b>	<b>28'501</b>	<b>633'004</b>

Avec l'introduction de la comptabilité des immobilisations au 1.1.2022, les immobilisations matérielles ont été identifiées individuellement. Les immobilisations matérielles qui n'existaient plus ont été décomptabilisées. Ces dernières étaient entièrement amorties.

## Annexe aux comptes annuels 2022

### Passif

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	CHF	CHF
<b>2.1 Créances résultant de livraisons et prestations</b>		
Dettes divers selon facturation	371'744	548'847
Limitation de la collecte Donations privées	-	29'038
<b>Total</b>	<b>371'744</b>	<b>577'885</b>

### 2.2 Autres dettes à court terme

Engagement auprès des assurances sociales / caisse de pension	3'331	-
Créditeur Impôts à la source	545	274
Créditeur TVA	29'642	3'641
Dissolution groupes sportifs	19'823	19'823
Compte courant camp "mitenand"	15'871	17'293
<b>Total</b>	<b>69'212</b>	<b>41'031</b>

### 2.3 Provisions à court terme

Cette provision est liée à un contrôle, initié spécialement par PluSport en 2021, des impôts forfaitaires sur la TVA déclarés et payés à l'Administration fédérale des contributions. En 2021, il a été fait appel à une entreprise de conseil spécialisée pour faire le point sur le passé et assurer une déclaration correcte à l'avenir. La provision de CHF 290'000 constituée en 2021 représente les rappels d'impôts estimés pour les années 2016-2021 (intérêts moratoires inclus). Afin d'éviter des intérêts moratoires supplémentaires, CHF 250'000 de cette provision ont été versés à l'Administration fédérale des contributions au premier trimestre 2022 à titre d'acompte. L'examen par l'Administration fédérale des contributions est encore en cours; pour l'instant, il n'existe aucune information sur la base de laquelle il conviendrait de procéder à un ajustement de la provision.

### 2.4 Comptes des régularisation passif

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	CHF	CHF
Reliquat des congés payés	237'000	214'000
Entrées adhésions membres individuels année prochaine	13'020	11'260
Entrées adhésions bienfaiteurs année prochaine	6'670	4'560
Entrées dons année prochaine	32'870	15'000
Entrées contributions participants à des camps année prochaine	205'685	67'908
Divers impayés	194'804	180'400
Subventions OFAS*	-	306'925
<b>Total</b>	<b>690'049</b>	<b>800'053</b>

## **Annexe aux comptes annuels 2022**

\* Le montant de CHF 306'925 figurant dans les passifs transitoires est lié aux contributions de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Le solde correspond aux contributions de l'OFAS que nous n'avons pas utilisées (soit les acomptes versés par l'OFAS moins les acomptes versés aux preneurs de sous-contrat de prestations) pour les exercices 2020 et 2021. Lesdites contributions non utilisées n'ont pas encore fait l'objet d'un décompte définitif. Ce montant retenu a été transféré fin 2022 dans le fonds «Fonds Solidarité SCP» existant à cet effet conformément au sous-contrat de prestations. Ce fonds sert à atténuer les cas de difficultés économiques des preneurs de sous-contrat de prestations en cas de réduction importante du droit aux subventions en raison du calcul des fonds AI auxquels les preneurs de sous-contrat de prestations ont droit, tel que défini dans le sous-contrat de prestations.

Au cours de l'année sous revue, l'intégralité des contributions versées par l'OFAS a été transmise aux preneurs de sous-contrat de prestations sous forme d'acomptes (exercice précédent: 95%).

## Annexe aux comptes annuels 2022

### Explications aux postes des comptes d'exploitation

#### Produit d'exploitation

#### Collecte de fonds, partie 1

##### 3.1. Campagnes de collecte de fonds

Les campagnes de collecte de fonds représentent depuis longtemps une source de revenus importante - après les contributions de l'OFAS/AI - et constituent un grand soutien financier pour la fédération et nos clubs sportifs. Il convient donc d'accorder une attention d'autant plus grande à ces revenus, car ils ne sont ni contractuels ni garantis, et il faut les mériter de nouveau chaque année dans un environnement de marché difficile et très concurrentiel.

Après deux années de pandémie difficiles, la collecte de fonds a de nouveau été un défi en 2022. Le déclenchement de la guerre en Ukraine et la période de troubles économiques ont compliqué la collecte de dons pour les organisations d'utilité publique actives en Suisse. C'est pourquoi nous sommes d'autant plus reconnaissants d'avoir pu continuer à compter sur de nombreux donateurs fidèles, tant parmi les particuliers qui nous soutiennent que parmi les PME avec lesquelles nous collaborons. Nous constatons que nos relations de longue date avec celles et ceux qui nous soutiennent et les mesures que nous avons prises ont permis d'éviter une baisse importante des dons. Néanmoins, le marché de la collecte de fonds demeure hautement concurrentiel, et il convient de poursuivre nos efforts pour convaincre les donateurs de l'importance de notre travail.

Les fonds issus de collectes ne sont soumis à aucune obligation d'affectation. Ils peuvent donc être utilisés à des fins multiples, de sorte à s'adapter aux fréquentes évolutions actuelles, et ainsi, à cibler des effets positifs pour le sport-handicap.

Avec CHF 5,8 mio, une collecte de dons remarquablement élevée a pu être réalisée. Sur le long terme, ce montant est nettement supérieur à la moyenne. Le contexte difficile a toutefois exigé un engagement de ressources supérieur à la moyenne. Le taux d'efficacité de la collecte de fonds reste toutefois dans la moyenne à long terme. Le Comité et la Direction demandent à l'Assemblée des délégués 2023 le versement de l'intégralité de la participation aux bénéfices de la part de nos organisations membres, soit CHF 420'000.

#### Fundraising, partie 2

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	CHF	CHF
<b>3.2 Bienfaiteurs/sponsors/donateurs</b>		
Contributions bienfaiteurs/dons	327'390	220'572
Partenariats / Dons liés aux projets	685'280	598'082
Adhésion bienfaiteurs	21'255	21'560
Legs	29'320	141'706
<b>Total</b>	<b>1'063'244</b>	<b>981'921</b>
dont à l'affectation libre	434'270	439'729
dont à l'affectation déterminée	628'975	542'192

## Annexe aux comptes annuels 2022

Les recettes issues du fundraising indiquées au chiffre 3.2 font référence à des sources de revenus très différentes. D'une part, sont indiqués les dons reçus spontanément (par exemple, des collectes durant les offices religieux, des dons de deuil, des collectes lors d'événements privés, etc.). Une partie de ces dons a cependant été également initiée par nos collectes de fonds ou d'autres formes de travail de relations publiques, comme le montrent les retours d'information et les évaluations. Ils comprennent ensuite des partenariats d'entreprise contractuels (sponsoring) pour lesquels nous fournissons habituellement des contreparties sous diverses formes, telles que des possibilités en matière de responsabilité sociale des entreprises ou une participation des entreprises à des événements PluSport. Cette catégorie comprend en outre toutes les recettes affectées et les contributions financières liées à des projets pour lesquels nous soumettons des demandes de subventions concrètes aux autorités et aux fondations. Il est particulièrement difficile de prévoir des héritages (legs), ces entrées présentent inéluctablement les plus grandes variations entre les exercices comptables.

### 3.3 Contributions diverses

Le soutien financier de la «Fondation Denk an mich» est comptabilisé sous ce poste. Depuis de nombreuses années, cette fondation soutient nos camps sportifs avec des contributions importantes.

### 3.4 Contributions de l'AI

Sur la base du contrat de prestations conclu entre l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et la fédération faîtière pour la période 2020 – 2023, PluSport a touché durant l'exercice sous revue un montant de CHF 5'220'945 pour elle et ses 65 preneurs de sous-contrat de prestation (clubs sportifs et partenaires/membres collectifs). En contrepartie, PluSport est tenue de prouver la réalisation des prestations suivantes:

Type de prestation	Jours et heures des participants
Cours en bloc pour handicapés	14'870
Cours d'une journée pour handicapés	6'170
Cours semestriels pour handicapés	185'000

De plus, les accords contractuels prévoient que PluSport fournisse des prestations aptes à soutenir et promouvoir la réadaptation des handicapés (PROSPREH).

Sur le total des subventions touchées en 2022, soit CHF 5'220'945, une part de CHF 2'491'339 est attribuée aux preneurs de sous-contrat de prestations. Ces clubs sportifs sont financés principalement par les subventions de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). En cas de dissolution d'un club ou de cessation de l'activité sportive entraînant la fin du sous-contrat de prestations, l'organisation faîtière s'efforce de trouver une solution de remplacement pour les sportifs. Dans la mesure du possible, l'offre sportive est transmise à un autre preneur de sous-contrat de prestations auquel les fonds de l'OFAS sont transférés avec son accord.

Durant l'année d'exercice, l'organisation faîtière disposait de CHF 2'747'412 issus des subventions de l'OFAS pour l'accomplissement de ses mandats.

CHF 17'806 ont été remboursés à l'OFAS à l'initiative de PluSport, car il s'agit de contributions AI reçues de l'OFAS pour un club sportif dont le sous-contrat de prestation a été résilié.

### 3.5 Contribution de l'Association Swiss Olympic

Nous avons touché une contribution de CHF 615'618 de la part de la Swiss Olympic Association en 2022. Cette somme se compose, d'une part, de la contribution de l'association de CHF 600'824 et, d'autre part, du montant du dommage restant de CHF 14'794 que nous avons fait valoir via les mesures de stabilisation COVID 19 pour le sport touchées en 2021, phase III.

## Annexe aux comptes annuels 2022

	2022	2021
	CHF	CHF
Contribution Fédération faïtière (Société du Sport-Toto)	66'000	66'000
Contributions sports pour handicapés (OFAS)	250'000	250'000
Contributions sports pour handicapés (Soc. du Sport-Toto)	130'000	130'000
Contribution utilisation CISIN (OFAS)	75'000	75'000
Contribution promotion des jeunes talents/contribution au succès (OFAS)	79'824	38'104
<b>Total des contributions</b>	<b>600'824</b>	<b>559'104</b>
Contributions fédérales 2021 COVID-19	14'794	251'694
<i>dont couverture de ses propres dommages dus au COVID-19</i>	<i>680</i>	<i>150'130</i>
<b>Total</b>	<b>615'618</b>	<b>810'798</b>

La cotisation d'utilisation CISIN a été utilisée en 2022 de nouveau pour la discipline ski alpin avec camps d'entraînement et événements de Coupe d'Europe et du monde FIS sur les installations de Saas-Fee (domaine skiable estival) ainsi que de St-Moritz, Veysonnaz et Lenzerheide. Par ailleurs, la cotisation d'utilisation CISIN nous a permis d'utiliser le vélodrome suisse situé à Granges pour le para-cyclisme, et des entraînements et compétitions de natation ont été organisés à Sursee, au Sportarena Campus.

PluSport continue de faire usage de la possibilité d'engager des entraîneurs via la convention de prestations, notamment dans le domaine de la relève, et d'en être indemnisée de manière adéquate par la Swiss Olympic Association. PluSport tient à remercier particulièrement les sociétés de loterie et la Confédération pour ce soutien supplémentaire important et porteur d'avenir en faveur du sport suisse.

Au cours de l'année sous revue, CHF 14'794 ont encore été versés à la fédération pour une organisation partenaire au titre de la 3<sup>e</sup> phase des mesures de stabilisation COVID-19-Sport pour l'année 2021. Cf. également le point 4.2.

### 3.6 Contributions des participants

Sont comptabilisés ici les revenus que PluSport tire des cours qu'elle propose elle-même, en facturant aux participants une partie des frais sous forme de contributions. En 2022, une bonne centaine de camps sportifs ont pu être organisés, pour lesquels CHF 1,0 mio ont été facturés aux participants (ce qui correspond à une contribution de couverture des frais de tiers directs d'environ 40-45%). Dans le domaine de la formation, près de 100 cours ont été organisés, pour lesquels près de CHF 0,3 mio ont été facturés aux participants. Dans le domaine de la promotion de la relève et du sport d'élite, une partie des coûts est également répercutée sur les athlètes; pour les cours d'entraînement et les compétitions, les contributions des participants se sont élevées à environ CHF 0,1 mio. Le faible revenu d'environ CHF 1 mio en 2021 est dû aux restrictions liées à la pandémie, qui étaient alors très importantes.

### 3.7 Revenus divers

Ce poste comprend les contributions de soutien et les participations aux frais reçues de tiers. Il comprend également recettes provenant de la vente et de la location de matériel spécialisé ou d'espaces publicitaires. À partir de 2022, l'impôt forfaitaire sur la TVA à payer à l'Administration fédérale des contributions sera également comptabilisé ici comme diminution des recettes.

## Annexe aux comptes annuels 2022

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	CHF	CHF
Recettes des participations aux frais	275'775	219'186
Contribution SUVA ski alpin	21'250	21'250
Recettes diverses	27'246	37'839
<b>Total revenus divers</b>	<b>324'271</b>	<b>278'276</b>

## Annexe aux comptes annuels 2022

### Charges d'exploitation

#### 4.1 Charges d'exploitation

En raison de l'application des normes d'établissement des comptes Swiss GAAP RPC 21 et étant titulaires du certificat ZEWO, nous sommes liés à des formes de présentation définies. Si certains détails devaient manquer dans les comptes d'exploitation, ces informations doivent figurer en annexe.

Les structures pour les imputations des coûts permettent l'imputation des charges correspondant à la situation. Les charges d'exploitation pour l'exercice 2022, d'un total de CHF 16'257'943 (2021: CHF 15'287'537), se composent de trois parties. L'imputation aux différentes parties est calculée et présentée selon la méthode publiée par la ZEWO.

Charges d'exploitation	2022 CHF	2021 CHF
<b>Charges de projets</b>		
Charges des cours de sport	7'696'457	6'877'849
Charges de personnel	2'696'210	2'585'067
Revue et matériel spécialisé	262'944	300'218
Dépenses pour les locaux	232'897	229'438
Maintenance	194'475	259'140
Autres charges matérielles	96'030	166'052
Information et documentation	301'921	208'297
Cotisations et indemnités aux organisations	206'368	226'865
Amortissements	199'953	244'124
<b>Charges de projets et de prestations</b>	<b>11'887'255</b>	<b>11'097'050</b>
<b>Charges du Fundraising et de la publicité</b>		
Dépenses pour collectes de dons/collectes	3'074'868	3'017'186
Charges de personnel	88'877	87'994
Dépenses pour les locaux	7'309	7'408
Maintenance	11'932	8'821
Autres charges matérielles	3'165	5'652
Information et documentation	4'999	2'331
Cotisations et indemnités aux organisations	16'384	14'866
Amortissements	6'591	8'310
<b>Charges d'obtention des dons</b>	<b>3'214'126</b>	<b>3'152'568</b>
<b>Charges administratives</b>		
Charges de personnel	753'089	685'796
Dépenses pour les locaux	61'932	57'735
Maintenance	54'320	68'748
Autres charges matérielles	229'208	159'651
Information et documentation	2'165	1'223
Amortissements	55'849	64'764
<b>Charges administratives</b>	<b>1'156'562</b>	<b>1'037'918</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>16'257'943</b>	<b>15'287'537</b>

## Annexe aux comptes annuels 2022

Les charges directement imputables à un domaine sont portées intégralement à la partie concernée. Les charges de personnel sont allouées conformément au calcul des centres de coûts effectif. Les charges d'exploitation générales sont assignées à ces trois parties en fonction de clés de répartition adéquates.

### 4.2 Charges des cours de sport

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	CHF	CHF
Honoraires de cours & charges de la formation des moniteurs	1'820'754	1'547'255
Repas/hébergement, transports, entrées	2'232'057	1'825'186
Autres charges liées aux cours	603'677	373'146
Contributions pour manifestations/compétitions & promotion talents	249'169	265'183
Collecte de fonds - participation clubs sportifs	303'154	187'067
Subventions OFAS preneurs de sous-contrats de prestation	2'473'533	2'578'448
Mesures de stabilisation COVID-19; charges des organisations proches	14'114	101'564
<b>Total</b>	<b>7'696'457</b>	<b>6'877'849</b>

Les contributions au compte de dépenses „Collecte de Fonds - participation clubs sportifs“ reflètent uniquement les avoirs que nos clubs ont déjà payés au cours de l'année 2022, sur présentation des preuves de leurs dépenses. Les dépôts de participation annuels de l'organisation faitière ainsi que les avoirs qui n'ont pas encore été collectés sont cependant gérés via des fonds liés spécialement créés „Participation au fundraising des clubs sportifs“. Les détails relatifs à nos fonds et à leurs mouvements sont disponibles dans le chapitre „Tableau sur la variation du capital“.

Dans le cadre des mesures de stabilisation Covid-19 pour le sport et au nom de nos clubs sportifs/des organisations partenaires, nous avons fait valoir auprès de la Swiss Olympic Association des dommages à hauteur de CHF 14'114 pour l'exercice 2021, phase III, et avons pu reverser les compensations aux organisations bénéficiaires finales (2021: CHF 101'564). À ce propos, voir également chiffre 3.5.

### 4.3 Revue, matériel spécialisé

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	CHF	CHF
Production et distribution +point	116'448	121'972
Matériel de sport, équipement, matériel d'enseignement, médailles	146'496	178'246
<b>Total</b>	<b>262'944</b>	<b>300'218</b>

## Annexe aux comptes annuels 2022

### 4.4 Cotisations et indemnisations aux organisations

	2022	2021
	CHF	CHF
Swiss Paralympic Committee (SPC)	140'000	140'000
Inclusion Handicap	31'626	49'565
Contributions divers	51'126	52'167
<b>Total</b>	<b>222'752</b>	<b>241'732</b>

Pour de plus amples détails, voir chiffre 5.1.

### 4.5 Dépenses liées à collecte de fonds

Ce poste comprend les dépenses directes liées aux collectes de fonds concernant la production, de la fédération et l'organisation de nos appels aux dons. Les dépenses qui sont matériellement imputables aux relations publiques sont directement attribuées aux dépenses administratives. (voir chiffre 4.7).

Par ailleurs, les charges liées à la collecte de fonds comprennent d'autres coûts liés à la sensibilisation du public au sport-handicap et au travail de fond mené par l'organisation faîtière. En revanche, comme il n'est possible ni de les séparer explicitement ni de les chiffrer précisément, ils restent comptabilisés dans les charges liées à la collecte de fonds.

### 4.6 Charges de personnel

	2022	2021
	CHF	CHF
Salaires et traitements	2'877'126	2'829'345
Prestations sociales	595'935	509'324
Autres charges de personnel	65'115	20'189
<b>Total charges de personnel selon compte d'exploitation</b>	<b>3'538'176</b>	<b>3'358'857</b>
Charges de personnel dans les charges des cours de sport	389'973	369'596
<b>Total charges de personnel</b>	<b>3'928'149</b>	<b>3'728'453</b>

Au 31.12.2022 PluSport comptait dans ses bureaux 36 employés, pour un total d'environ 26,35 postes à plein temps (31.12.2021 : 35 employés, 25¼ postes à plein temps). Par ailleurs, au 31.12.2022, il existait des contrats de travail avec des entraîneurs nationaux pour le sport de la relève et le sport d'élite ainsi qu'avec des responsables de projet: 8 personnes avec 5,20 postes à plein temps (31.12.2021: 6 personnes, 3,80 postes à plein temps).

Les collaboratrices et collaborateurs de PluSport Sport Handicap Suisse sont assurés auprès d'AXA Professional Invest de l'AXA Vie SA (jusqu'au 31.12.2021 auprès de HELVETIA Fondation collective pour leur prévoyance professionnelle) au titre de la LPP. Dans le plan de prévoyance de base, l'employeur continue à prendre en charge 60% des primes, 40% étant à la charge des employés. En 2022, la cotisation de l'employeur se montait à CHF 346'389 (année précédente : CHF 269'545).

Sur l'ensemble des charges de personnel selon le compte d'exploitation de CHF 3'538'176, CHF 2'696'210 concernent la fourniture de prestations, CHF 88'877 la collecte de fonds et CHF 753'089 le domaine de l'administration (administration de l'exploitation et des membres). La répartition des charges de personnel est effectuée sur la base du calcul des centres de coûts interne.

## Annexe aux comptes annuels 2022

Il n'existe pas d'avantages économiques ni d'engagements économiques liés à l'institution de prévoyance à porter au bilan, selon la définition de la norme Swiss GAAP RPC 16.

Avantage/engagement économique et charges de prévoyance, milliers de CHF	Excédent de couverture/découvert selon RPC 26	Part économique de l'organisation		Variation par rapport à l'année pré-cédente et effet sur le résultat durant l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
		31.12.2022	31.12.2021			31.12.2022	31.12.2021
AXA Professional Invest de l'AXA Vie SA (jusqu'au 31.12.2021: Helvetia Fondation collective de prévoyance du personnel)	0	0	0	0	346	346	270

### 4.7 Dépenses administratives

	2022 CHF	2021 CHF
Dépenses pour les locaux	302'137	294'580
Maintenance	239'442	318'147
Assurances-choses/taxes/droits	21'286	18'562
Dépenses administratives <sup>1)2)</sup>	328'403	331'356
Information et documentation	309'085	211'852
<b>Total</b>	<b>1'200'353</b>	<b>1'174'497</b>

<sup>1)</sup> Honoraires organisme vérificateur 30'738 33'387

<sup>2)</sup> La taxe sur la valeur ajoutée est prise en compte dans les revenus divers en tant que diminution des recettes à partir de 2022.

Le poste „Information et documentation“ comprend les coûts de notre travail de relations publiques. Nous utilisons des moyens et des canaux de communication très différents pour informer régulièrement la société sur le sport handicap, les évolutions dans ce domaine et le travail de la fédération.

Les collectes de dons ont toujours été l'un des principaux canaux de communication de PluSport. C'est pourquoi, par exemple, plusieurs bulletins d'information de qualité sont produits chaque année et envoyés à des centaines de milliers de destinataires, et que sont créées une centaine de vidéos personnalisées. Ces coûts clairement quantifiables pour le travail de projet d'un montant de CHF 95'817 (année précédente : CHF 84'388) sont intégrés de manière appropriée dans ce poste de charges.

## Annexe aux comptes annuels 2022

### 4.8 Produits financiers / charges financières

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	CHF	CHF
<b>Produits financiers</b>		
Revenus d'intérêts et de dividendes	122'007	59'669
Produits des titres (réalisés)	1'361	188'571
Produits des titres (non réalisés)	-	729'152
Gain de change	2'437	278
<b>Total</b>	<b>125'805</b>	<b>977'669</b>
<b>Charges financières</b>		
Charges des titres (réalisés)	1'797'972	18'190
Charges des titres (non réalisés)	125'958	80'299
Perte de change	2'022	3'096
Frais et charges de banque / PostFinance	66'262	65'432
Intérêts de la dette	827	-1'170
<b>Total</b>	<b>1'993'041</b>	<b>165'848</b>

Pour ce qui est des marchés financiers, l'année 2022 doit malheureusement être qualifiée d'annus horribilis. Les cours se sont effondrés dans toutes les catégories de placement. Ainsi, même un portefeuille largement diversifié, tel qu'il est mis en œuvre pour les placements financiers de l'association faitière, n'a pas pu avoir d'effet de compensation des pertes.

Les résultats de cours réalisés et non réalisés se sont élevés à CHF -1'922'569 en 2022. L'année précédente, un résultat d'évaluation d'un total de CHF 819'234 avait pu être réalisé.

Le produit des dividendes s'est élevé à CHF 122'007, ce qui est réjouissant. (exercice précédent: CHF 59'669). La majeure partie résultait encore de placements auprès de la banque chargée du mandat de gestion de fortune jusqu'à l'été 2022.

### 4.9 Recettes exceptionnelles / dépenses exceptionnelles

En 2021, CHF 210'591 de fortune résiduelle provenant de la liquidation de PluSport Sport Handicap Berne ont été versés à l'association faitière ; PluSport Suisse gère l'organisation qui lui a succédé, la CI Conférence régionale PluSport Berne. CHF 11'810 proviennent de transferts internes.

Une provision d'un montant de CHF 290'000 a été constituée en 2021 pour les arriérés d'impôts sur la TVA. Une charge de CHF 1'632 a été occasionnée par un transfert interne.

## Annexe aux comptes annuels 2022

### 5. Autres données

#### 5.1 Transactions avec les tiers proches

Les organisations et institutions suivantes sont considérées proches:

##### Swiss Paralympic Committee

Swiss Paralympic est le comité national du sport d'élite pour les sportifs et sportives avec un handicap physique ou une déficience visuelle. La fondation sélectionne les sportifs suisses de haut niveau pour les Jeux Paralympiques ainsi que les Championnats du monde et d'Europe. Elle prend également en charge le financement et l'organisation des participations. En tant que comité national, l'organisation est membre et interlocutrice du Comité International Paralympique (CIP), sis à Bonn, qui est le pendant du Comité International Olympique (CIO). La fondation est soutenue par la fédération PluSport Sport Handicap Suisse et l'Association suisse des paraplégiques, qui ont créé cette fondation ensemble en 1994 et y ont apporté un capital de fondation de CHF 100'000 chacune. Les deux organisations participent en outre aux frais d'exploitation et de participation aux compétitions de Swiss Paralympic, en versant chacune une contribution annuelle de CHF 140'000.

##### Clubs sportifs

79 clubs sportifs (dont 7 associations cantonales) sont affiliés à l'organisation faitière PluSport. Ils sont financés principalement par les subventions de l'Office fédérale des assurances sociales (OFAS). Pour d'autres renseignements, nous renvoyons au point 3.4 des Annexes aux comptes annuels 2022 et au rapport des prestations.

##### Swiss Deaf Sport SDS

PluSport a conclu un sous-contrat de prestation avec la SDS afin que cette organisation puisse, à l'image de nos clubs sportifs, profiter, comme auparavant, de contributions AI de la Confédération. Membre collectif de PluSport, la SDS verse avec sa cotisation une indemnité pour les charges administratives liées à la gestion du sous-contrat de prestation.

#### 5.2 Rémunération des organes et des cadres

Pour les membres du conseil d'administration de PluSport, l'association a effectué les paiements suivants pour 2022 pour les indemnités de réunion et les frais réels:

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	CHF	CHF
<b>Conseil d'administration</b>		
Dédommagement net pour les activités du Comité et les Commissions, frais inclus	46'432	43'069
dont dédommagement au Président, frais inclus	13'456	14'009

Durant l'exercice sous revue, les indemnités suivantes ont été versées aux personnes en charge de la gestion:

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	CHF	CHF
<b>Direction</b>		
Dédommagement net (300 pourcentage de postes)	441'589	445'573

Le dédommagement comprend les rémunérations fixes et variables.

## Annexe aux comptes annuels 2022

### 5.3 Dettes de loyer à long terme

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
	CHF	CHF
<b>Baux à loyer de plus de 12 mois</b>		
Chriesbaumstrasse 6, 8604 Volketswil	1'678'999	1'895'644
Avenue du Grey 38A, 1004 Lausanne	55'265	72'239

### 5.4 Gestion des risques

Chez PluSport Sport Handicap Suisse, l'évaluation des risques s'effectue régulièrement au sein des organes. Les différentes affaires courantes de l'association faitière ont été expliquées et les risques liés ont été évalués lors de séances du Comité, de la Direction et des commissions en charge.

### 5.5 Organe directeur (au 31.12.2022)

#### Comité

Markus Gerber, Ahornweg 3, 3263 Bütigen	Election du président AD 2019/ vice-président AD 2018/ membre AD 2014
Reto Frei Boo, Langgasse 72, 8400 Winterthur	Election du vice-président AD 2022/ membre AD 2016
Hans Lichtsteiner, Rebbergstrasse 43c, 4800 Zofingen	Election du vice-président AD 2022/ membre AD 2018
Annemarie Keller, Seezelgstrasse 6, 8595 Altnau	Election des membres du comité AD 2014
Markus Sunitsch, Seestrasse 289, 8810 Horgen	Election des membres du comité AD 2015
Tiziano Christen, Via Ronchetti 17, 6512 Giubiasca	Election des membres du comité AD 2022
Stéphanie Conti, Chemin Sous-Roche 3, 1052 Le Mont-sur-Lausanne	Election des membres du comité AD 2022
Karin Fasel, Höhena 18, 1719 Brünisried	Election des membres du comité AD 2022
Selma Grimaldi, Route de la Piscine 4b, 1315 La Sarraz	Election des membres du comité AD 2022

#### Equipe de direction

René Will, Breitiweg 5, 8465 Wildensbuch	CEO, Responsable Services
Hanni Kloimstein	CEO adjoint, Responsable Inclusion
Susanne Dedral	Responsable Sport de masse
Olivia Stoffel	Responsable Sport d'élite

#### Commissions

- + **Commission finances:**  
 Markus Sunitsch (présidence) / Reto Frei Boo / René Will / Beatrice Ehrle / Beat Büchi
- + **Commission marketing & collecte de fonds:**  
 Hans Lichtsteiner (présidence) / Markus Sunitsch / René Will / Regula Muralt

## Annexe aux comptes annuels 2022

- + **Commission droit:**  
Erwin Schlüssel, Ennetbürgen (présidence) / Marcus Schenker, Stans / Markus Gerber / René Will
- + **Commission politique & sport:**  
Markus Gerber (présidence) / Membre du Conseil national Christian Lohr, Kreuzlingen / Stéphane Pont, Mollens / Yolanda Gottardi, Weisslingen / René Will / Daniela Loosli
- + **Commission sport d'élite :**  
Hans Lichtsteiner (présidence) / Karin Fasel / René Will / Olivia Stoffel
- + **Commission ressources humaines:**  
Reto Frei Boo (présidence) / Tiziano Christen / René Will / Caroline Hasler
- + **Commission de recrutement:**  
Markus Gerber (présidence) / Annemarie Keller / Reto Frei Boo / Stéphanie Conti / René Will
- + **Commission de la présidence:**  
Markus Gerber (présidence) / Reto Frei Boo / Hans Lichtsteiner / René Will
- + **Représentants Conseil de fondation Swiss Paralympic:**  
René Will (président) / Hans Lichtsteiner / Karin Fasel

### 5.6 Liens d'intérêt des membres du Comité

En sus de leurs activités chez PluSport Sport Handicap Suisse, les membres du Comité exercent les fonctions suivantes (à la date de référence du 31.12.2022):

#### Markus Gerber, Président:

- Directeur de la Fondation Battenberg (activité professionnelle 90%)
- Vice-président de la Fondation Amis de la Fondation Battenberg (fonction honorifique)
- Conseil d'administration de la SBS - Schweizerische Bibliothek für Blinde, Seh- und Lesebehinderte (fonction honorifique)

#### Reto Frei Boo, Vice président (à partir du 21.5.2022, précédent: membre):

- Aucune liens d'intérêt

#### Hans Lichtsteiner, Vice président (à partir du 21.5.2022, précédent: membre):

- Conseil de fondation de la Fondation Cerebral (fonction honorifique)
- Conseil de fondation Swiss Paralympic (en tant que représentant de PluSport, fonction honorifique)
- Membre du Conseil du Sport du Liechtenstein (fonction honorifique)

#### Annemarie Keller, Membre:

- Aucune liens d'intérêt

#### Markus Sunitsch, Membre:

- Membre du Comité de l'association promotionnelle Swiss Handicap (fonction honorifique)

#### Tiziano Christen, Membre (à partir du 21.5.2022):

- Membre de la commission de sport de la groupe de sports inclusifs Tre Valli (fonction honorifique)

#### Stéphanie Conti, Membre (à partir du 21.5.2022):

- Aucune liens d'intérêt

#### Karin Fasel, Membre (à partir du 21.5.2022):

- Conseil de fondation Swiss Paralympic (en tant que représentant de PluSport, à partir du 22.6.2022, fonction honorifique)

#### Selma Grimaldi, Membre (à partir du 21.5.2022):

- Secrétaire centrale et membre du conseil de l'Union Swiss Karatedo (membre du conseil : fonction honorifique)

## Annexe aux comptes annuels 2022

### 5.7 Subventions reçues à titre gratuit/bénévolat

Outre le travail rémunéré des moniteurs, la fédération PluSport est toujours dépendante de personnes engagées à titre bénévole. Au cours de l'exercice, nous avons pu travailler en collaboration avec un très grand nombre de bénévoles, dans les clubs et les camps sportifs. Nous sommes très reconnaissants de pouvoir compter chaque année sur une si grande générosité en termes de bénévolat. C'est pourquoi nous tenons à remercier sincèrement tous ceux qui s'investissent avec passion pour notre cause, sans être rémunérés.

Après deux ans d'interruption, nous avons pu organiser en juillet 2022 la Journée PluSport nationale sous sa forme habituelle. Un grand nombre de bénévoles très motivés et engagés ont fait de cette journée à Macolin un événement sportif et social inoubliable pour les sportifs. Nous remercions de tout cœur ce grand engagement bénévole, sans lequel la Journée PluSport ne serait pas possible! Et comme l'édition 2022 a été si belle, la prochaine édition aura lieu le 9 juillet 2023 à Macolin pour toute la Suisse. Nous nous réjouissons de vivre à nouveau une magnifique journée sportive avec un grand nombre de participants enthousiastes.

### 5.8 Evènements après l'établissement du bilan

Après la date de clôture et jusqu'à l'approbation des comptes annuels par le Comité le 30 mars 2023, les événements suivants auront une incidence sur les comptes annuels 2022 et devront être déclarés ici.

#### Engagements non-inscrits au bilan:

La subvention AI pour les prestations visées à l'art. 74 LAI est liée. Au moment de la clôture des comptes et en raison du retard du décompte PSCP, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion des fonds devaient être transférés dans le fonds affecté „Fonds OFAS Réserve de fluctuations art. 74“.

## Rapport d'activité et de situation 2022

Concernant notre large palette d'offres de cours de sport, de camps et de cours de formation, nos multiples champs d'activité dans le sport de masse et le sport d'élite ainsi que dans la recherche et l'enseignement et dans le domaine de l'inclusion, nous vous renvoyons à notre rapport annuel séparé. Vous le trouverez sur notre site internet:

[Handicap, activité physique, sport – PluSport](#)

## Adresses de contact

### Siège

PluSport  
Behindertensport Schweiz  
Chriesbaumstrasse 6  
8604 Volketswil  
T 044 908 45 00  
Fax: 044 908 45 01  
mailbox@plusport.ch

### Dépendances

#### Antenne Romande

PluSport  
Sport Handicap Suisse  
Avenue du Grey 38A  
1004 Lausanne  
T 021 616 55 32  
antenne@plusport.ch

PluSport  
Behindertensport Schweiz  
Haus des Sports  
Talgut-Zentrum 27  
3063 Ittigen  
T 044 908 45 70  
loosli@plusport.ch